

Objet : adresse des organisations syndicales du personnel de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), à l'ensemble des élus de la Nation : maires et conseillers municipaux, élus des Conseils généraux, élus des Conseils régionaux, sénateurs et députés.

Madame, Monsieur,

Le personnel de l'AFPA est inquiet car, à quelques mois de l'échéance du 1er janvier 2009, des questions cruciales restent sans réponse.

L'AFPA voit son avenir remis en question par plusieurs décisions et/ou orientations mises en œuvre aujourd'hui ou qui devraient être arrêtées dans les semaines ou les mois qui viennent.

Le financement de l'AFPA par les pouvoirs publics, l'éventualité d'un transfert du dispositif d'orientation à l'opérateur unique né de la fusion entre l'ANPE et les Assedic, ainsi que l'avenir du patrimoine foncier et bâti sont particulièrement en cause.

Tout ceci est ou sera lourd de conséquences sur les missions de service public de l'AFPA, le périmètre de ses activités, et leur financement.

Personne ne sait ce que vont devenir les prestations qui permettent aujourd'hui à 70 % des stagiaires de l'AFPA de trouver un emploi qualifié à l'issue de leur formation.

Créée après 1945 pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée nécessaire à la reconstruction du pays, l'AFPA a depuis participé au développement de l'emploi et de la formation selon la définition de la formation professionnelle qu'en donnait le décret du 9.11.1946 : « acquisition d'un métier, reconversion professionnelle et perfectionnement dans un métier déjà connu en vue d'une promotion ».

Ces lignes restent d'actualité.

Depuis soixante ans, les femmes et les hommes qui y ont travaillé et y travaillent ont accumulé à l'AFPA un capital de savoir qui fait de cette institution un véritable conservatoire des savoir-faire issus du monde du travail.

En 2006, selon les chiffres de la direction de l'AFPA, dans les 274 sites de formation et les 207 services d'orientation répartis sur l'ensemble du territoire :

- 266 199 personnes ont été conseillées et orientées,
- 159 015 stagiaires sont entrés en formation, 65,6 % d'entre eux étaient des demandeurs d'emploi,
- 57,6 millions d'heures de formation, concernant plus de 300 métiers, ont été dispensées,
- 47 884 titres professionnels ont été présentés, dont 5 140 dans le cadre de la V.A.E, pour un taux de réussite de 80,7 %,
- 70,1% des stagiaires ont trouvé un emploi au cours des 6 premiers mois suivant leur formation,
- 88 % des stagiaires ont déclaré avoir atteint leurs objectifs de formation.

Dans le même temps ce sont 3 942 067 nuitées qui ont été assurées dans des hébergements et 4 784 763 repas ont été servis aux stagiaires.

L'AFPA intervient également dans la formation des personnes handicapées, des détenus, des ressortissants des DOM TOM et la reconversion des militaires.

Elle emploie environ 11000 salariés dont plus de 5 000 formateurs et 850 spécialistes de l'orientation.

En plus des services administratifs, 180 animateurs socio-éducatifs accompagnent les stagiaires et plus de 600 personnes se consacrent aux services d'hébergement et de restauration.

Aujourd'hui, l'AFPA représente :

- le droit à l'accès à la formation professionnelle à égalité sur l'ensemble du territoire pour tous les salariés et les demandeurs d'emploi et particulièrement les moins qualifiés d'entre eux,
- le droit à l'orientation professionnelle, indispensable pour la formation des chômeurs les plus éloignés du marché du travail,
- la garantie d'une véritable qualification par des contenus de formation et des diplômes et/ou certifications reconnus (titres du ministère du travail),
- l'accès aux services associés (hébergements gratuits, restauration, accompagnement social et médical) permettant un déroulement de la formation dans les meilleures conditions de réussite, services indispensables pour les publics les plus démunis,
- une rémunération assurée pendant la formation pour l'ensemble des stagiaires.

Toutes les missions de l'AFPA sont complémentaires et font partie d'un ensemble cohérent et stable. Il est plus que jamais nécessaire de le maintenir.

Le premier janvier 2009, en application de la loi de décentralisation de juillet 2004, la subvention autrefois allouée par l'Etat à l'AFPA, sera à disposition des conseils régionaux sans garantie pour le financement de l'association.

A partir de là, plusieurs scénarios sont envisageables, qui vont de l'éclatement de l'AFPA en 22 entités régionales à sa disparition pure et simple comme service public de FPA...

Déjà, il est question de transférer les services d'orientation (850 salariés), qui pourtant sont une composante indispensable de la formation, au nouvel opérateur né de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC. Le directeur général estime quant à lui que : « si l'on sort les 800 psychologues de l'AFPA pour les confier à l'opérateur unique dont le métier est d'abord la mise en relation avec les employeurs, on peut craindre qu'ils perdent leur maîtrise des contenus de métier. Bien loin d'améliorer le service rendu, le fait de sortir les psychologues de l'AFPA risque de dégrader le service ».

Plusieurs points nous permettent de penser que le démantèlement est déjà engagé : l'annonce récente de la vente en cours de réalisation de certains hébergements, (Périgueux Boulazac, Champs sur Marne, Mantes Magnanville, Marseille la Treille et Stains,) à la société anonyme d'économie mixte ADOMA (ex SONACOTRA), ce qui remet en cause le droit reconnu aux adultes qui se forment à l'AFPA de bénéficier d'un hébergement gratuit, le fait que l'ANPE doit être désormais considérée comme un client pour l'AFPA, l'annonce qu'il n'y aura plus de convention nationale dès 2009 avec l'AGEFIPH (le Centre National des Travailleurs Handicapés de Roiffé a d'ores et déjà été fermé).

Ces exemples, parmi bien d'autres, montrent combien il est urgent d'agir pour sauver l'AFPA nationale du démantèlement et cela dans l'intérêt des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics.

C'est pour agir dans ce sens que 338 représentants des personnels des établissements de l'AFPA ce sont réunis le 18 mars à la bourse du travail de Paris à l'appel de leurs syndicats et ont décidé que le 29 mai 2008, les salariés de l'Association pour la Formation Professionnelle de Adultes (AFPA) seront en grève :

- pour le maintien des financements publics de l'AFPA par subvention et contre la mise en concurrence des formations,
- pour la préservation de l'AFPA et le maintien de tous les emplois,
- pour la pérennité du Siège national avec des fonctions centrales fortes et structurantes,
- pour le maintien au sein de l'AFPA des services d'orientation et de la direction de l'ingénierie,
- pour le maintien des services d'accompagnement permettant l'égalité d'accès à la formation (hébergement gratuit, restauration, médecine du travail, rémunération des stagiaires),
- pour la résorption de la précarité des emplois à l'AFPA, (aujourd'hui 20% des effectifs ont un contrat précaire),
- pour le respect des qualifications des formateurs et le retrait du texte de la direction : « évolution du métier de formateur ».

Dans le même temps, une manifestation est prévue à Paris de la place de la République jusqu'au ministère de l'Économie et des Finances où une délégation de nos syndicats devrait être reçue.

Cette action d'ampleur est motivée par les craintes de plus en plus fortes de voir l'AFPA disparaître par l'action conjointe de la régionalisation des financements et de la mise sur le marché concurrentiel de la formation professionnelle.

L'AFPA, aujourd'hui c'est :

- un service public de formation professionnelle gratuit, accessible à tous, à égalité de droit sur l'ensemble du territoire national,
- des formations de qualité dispensées par des professionnels validés et reconnus dans leur métier,
- des diplômes et/ou certifications à caractère national attachés à ces formations,
- un service global garant de son efficacité sociale.

Les processus en cours ne visent pas à améliorer les services rendus par l'AFPA mais à démanteler le service public de formation professionnelle des adultes, ce qui aboutirait à :

- la mise en concurrence des formations avec leur financement soumis aux appels d'offre et au marché privé,
- la remise en cause du droit à se former dans une autre région que la sienne,
- la disparition de nombreux titres de qualification professionnelle,
- la discrimination dans le droit à la rémunération pendant la formation,
- l'éclatement et le transfert des services d'orientation professionnelle,
- la disparition ou l'externalisation des services associés, hébergement et restauration,
- le transfert probable à chaque région AFPA de la charge de son patrimoine immobilier.

Cela pourrait avoir pour conséquence le licenciement de nombreux agents, la fermeture de sections de formation et d'établissements.

Nous espérons Madame, Monsieur, avoir attiré votre attention et vous prions d'agréer nos salutations les plus respectueuses.